

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2486>

Projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - CNESER - Motions -

Date de mise en ligne : mercredi 25 avril 2018

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel »

Intervention CGT lue par Simone Cassette

En préambule, la CGT partage ce qui avait été dit précédemment par les autres OS. En particulier le problème de l'ONISEP et on se joint à la motion présentée et de l'apprentissage "tout au long de la vie".

La réforme de la formation professionnelle du gouvernement Macron affiche la volonté de simplifier l'accès à la formation. En réalité, le gouvernement convertit les obligations actuelles des entreprises en droits individuels sans garanties collectives. Cette transformation aboutit à rendre chaque salarié-e responsable de son « employabilité » et à en dédouaner le patronat. L'entreprise contribue de moins en moins à ce financement, pourtant elle a toujours comme obligation de maintenir ou de développer les compétences de ses salarié-e-s. Le CPF (Compte Personnel de formation) change totalement de régime : il ne sera plus comptabilisé en heures mais en euros gérés par la Caisse des dépôts. Ce scénario avait été totalement refusé lors des négociations entre partenaires sociaux. Le gouvernement part d'un coût horaire supérieur à 14 euros, contre 12 euros aujourd'hui. Pourtant, selon les données collectées par la Caisse des dépôts, le taux horaire pratiqué actuellement par les OPCA pour les formations CPF engagées par les salarié-es a un montant moyen de 41,61 euros pour l'ensemble des collecteurs. Bref, les salarié-es vont y perdre ! De même avec la disparition du CIF, le nouveau système limitera plus l'accès long à des formations longues et qualifiantes. De plus, cette monétisation va de pair avec la mise en place d'une application accessible sur smartphone ou utilisable dans les agences Pôle emploi et avec l'aide des futurs prestataires du CEP (conseil en évolution professionnelle). Au programme, concurrence et marchandisation, avec l'ouverture totale de la formation aux officines commerciales. Pour remplacer les diplômes, le patronat veut imposer les certificats de qualification professionnelle et les blocs de compétences dont il définira lui-même les contenus. Globalement, les récentes réformes de la formation professionnelle tout au long de la vie organisent la formation sous le seul angle de l'emploi, au prétexte que la formation permettrait de réduire le chômage. Or la formation ne crée pas l'emploi. L'objectif réel est de servir les seuls intérêts du patronat et de renvoyer à l'individu la charge de son « employabilité ».